

RÈGLEMENT DU TRANSPORT – AEL JEUNESSE

Afin de garantir un transport organisé et sécurisé, merci de prendre connaissance des règles suivantes :

Valentin Animateur jeunesse : 07.56.00.15.61

Aurélié Transport : 07.56.22.75.25

INSCRIPTION

- Le transport doit être notifié lors de l'inscription à l'activité.
- Le transport est réservé aux jeunes habitant à plus de 1,5 km de l'AEL.
- Lors de l'inscription, les parents doivent indiquer l'arrêt de bus souhaité parmi ceux proposés, via le formulaire prévu à cet effet (à demander aux animateurs jeunesse ou à l'accueil).

ARRÊTS ET HORAIRES

- Les jeunes sont pris en charge et déposés uniquement aux arrêts de bus indiqués dans la liste fournie par l'AEL.
- Les horaires prévisionnels de passage sont communiqués le vendredi précédant les vacances scolaires.
- Il est demandé aux jeunes d'être présents à leur arrêt sur le créneau donné par mail.
- Les horaires communiqués sont indicatifs (créneau de 15min) : ils peuvent varier en fonction de la circulation, des retards ou des imprévus.
- En cas de retard, merci de patienter à l'arrêt. Ne pas hésitez à contacter l'animateur jeunesse (voir numéro en haut) en cas d'inquiétude.
- Pour les activités du soir, nous partons sur du co-voiturage de parents. Un groupe WhatsApp sera créé pour que les parents puissent voir entre eux pour le transport.

RESPONSABILITÉS

- Les parents sont responsables de leur jeune jusqu'à sa prise en charge par l'animateur et dès sa descente du véhicule.

- Le jeune doit respecter les consignes données par les animateurs et les règles de sécurité durant le transport.
- Tout comportement mettant en danger les autres jeunes ou les animateurs pourra entraîner une suspension du droit au transport.

ABSENCE

- En cas d'absence ou de changement concernant le transport, merci de prévenir l'AEL le plus rapidement possible.

En utilisant le service de transport, les familles reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.

Signature des parents / jeunes

Les arrêts :

Trajet 1	
Communes	Nom de l'arrêt
Nances	Mairie
Nances	Les Gollets
Novalaise	Base d'Aviron
Saint-Alban-de-Montbel	Sougey
Saint-Alban-de-Montbel	Salle Cachoud
Saint-Alban-de-Montbel	Le Gué des Planches
Lepin-le-Lac	La Gare
Aiguebelette	Centre

Trajet 2	
Communes	Nom de l'arrêt
Novalaise	La Rosière
Marcieux	Salle des fêtes
Gerbaix	Eglise
Ayn	La Mairie
Dullin	Centre
Dullin	Vergenucle en haut